

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

**F**

Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2018/24-FL  
Avril 2018

- AUX :** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU :** Secrétariat,  
Commission du Codex Alimentarius,  
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET :** **Demande d'informations pour contribuer à l'élaboration des documents de travail pour la quarante-cinquième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires**
- DATE LIMITE :** **29 juin 2018**
- OBSERVATIONS :** **Se référer au questionnaire (Annexes 1 à 6)**

## GÉNÉRALITÉS

À sa quarante-troisième session (2016), le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) a noté qu'il fallait réfléchir aux orientations et aux activités futures du CCFL et est convenu que le Canada élaborera un document faisant le point sur les travaux identifiés précédemment, les travaux en cours et les questions émergentes pour le Comité<sup>1</sup>.

À sa quarante-quatrième réunion, le CCFL a examiné le document préparé par le Canada et a noté l'appui général aux thèmes identifiés dans le document, en particulier les aspects suivants:

- ventes par Internet/cybercommerce;
- étiquetage des allergènes,
- innovation – utilisation de la technologie dans l'étiquetage des denrées alimentaires;
- étiquetage des boissons alcoolisées;
- critères pour la définition de descripteurs nutritionnels «teneur élevée en» relatifs aux matières grasses, aux sucres et au sodium; et
- étiquetage des aliments conditionnés dans des emballages groupés.

Le Comité est convenu d'élaborer des documents de travail sur ces questions et a par ailleurs décidé que des informations seraient sollicitées au moyen d'une lettre circulaire (CL) sur les pratiques courantes, les enjeux et le rôle que le CCFL pourrait jouer dans les domaines identifiés ou, s'agissant de l'étiquetage de l'alcool et des substances allergènes pour lesquels des dispositions existent déjà dans le Codex, pour étudier comment approfondir son action.<sup>2</sup>

Afin de rassembler les informations décrites ci-dessus, les pays chargés des différents thèmes mentionnés ont préparé six questionnaires pour contribuer à la rédaction des documents de travail respectifs. (Se référer aux annexes 1 à 6 ci-jointes).

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

Les membres et observateurs du Codex sont invités à répondre à cet exercice de collecte d'informations afin d'assister les pays chargés des différents thèmes à élaborer des documents de travail respectifs comme suit :

(**Note** : cliquer sur les liens pour accéder aux annexes)

<sup>1</sup> REP16/FL, par. 71

<sup>2</sup> REP18/FL, par. 53-60

- [Annexe 1 - ventes par Internet/cybercommerce;](#)
- [Annexe 2 - étiquetage des allergènes;](#)
- [Annexe 3 - innovation – utilisation de la technologie dans l'étiquetage des denrées alimentaires;](#)
- [Annexe 4 - étiquetage des boissons alcoolisées;](#)
- [Annexe 5 - critères pour la définition de descripteurs nutritionnels «teneur élevée en» relatifs aux matières grasses, aux sucres et au sodium;](#) et
- [Annexe 6 - étiquetage des aliments conditionnés dans des emballages groupés \(y compris présentation commune\).](#)

Au cas où des informations ou des preuves seraient disponibles pour appuyer les réponses, les membres et observateurs du Codex sont invités à joindre ces informations à l'Annexe ou à fournir un lien vers ces informations.

Prière de noter : i) **les annexes complétées doivent être envoyées directement au Point de contact du Codex du pays chargé du thème indiqué dans la partie supérieure de chaque annexe** ; ii) vous pouvez répondre à une ou plusieurs annexes.